

H. CAILLON
32^{bis} Chancel
Marseille 13008
91731689

MARSEILLE le 18 Mai 1992

Mon cher Jacques

Ci-jointes, photocopies de documents peu flatteurs concernant la demande de naturalisation faite en 1826 par notre trisaïeul Ami-Jean.

Je tiens ces documents des TENNEVIN (petits enfants d'Emmanuel) qui les ont eux-mêmes reçus de Jean-Pierre BOURDILLON accompagnés d'un bref commentaire du genre : "Tu vois, on peut trouver de tout dans les familles..."!!

Guy BRUNO à qui j'en ai donné une copie nous a mis un peu de baume sur le coeur. Selon lui, Ami-Jean aurait tout simplement été dans cette affaire, victime de son lien de parenté avec Isaac dont l'Administration de Charles X n'avait pas oublié le rôle joué à Genève durant la révolution.

Quelle valeur peut-on accorder à cette explication rassurante? A nous maintenant de chercher à savoir.

Il semble d'ailleurs déjà que l'on puisse tirer des documents eux-mêmes quelques intéressants sujets de réflexion.

Dans sa lettre du 31 Juillet 1826 le Ministre de la Justice ne formule, en effet, aucun grief précis à l'encontre d'Ami-Jean. Des "renseignements peu favorables à sa moralité et à sa probité lui seraient parvenus (lesquels?), Ami-Jean ne demandant à être naturalisé que "pour étendre la manoeuvre frauduleuse à laquelle il se livre"... Tout ça reste, en fait, très vague.

Alors de deux choses l'une.

- Ou bien le Ministre ne savait, en réalité, strictement rien d'Ami-Jean le 31 Juillet 1826. (Pourquoi, d'ailleurs, aurait-il su quelque chose de lui. Ami-Jean avait quitté tout jeune l'Europe et vivait depuis près de 25 ans de l'autre côté de l'Atlantique?)

- Ou bien il était, en effet, déjà renseigné sur son compte. Mais pour qu'une information sur le comportement d'un banal étranger résidant aux Antilles soit remontée à son niveau à une époque, au surplus, où les communications n'étaient pas tellement faciles, il fallait qu'elle porte sur des faits très graves.

Or, si Ami-Jean s'était rendu coupable de tels faits, il me semble que, d'une façon ou d'une autre, nous le saurions dans la famille. D'autre part, le Ministre aurait eu en mains les motifs suffisants pour rejeter de lui-même la demande de naturalisation. Il n'aurait pas eu besoin pour cela de procéder à une enquête administrative.

C'est pourtant ce qu'il fait.

Il écrit à son collègue des Colonies pour se renseigner: (Date d'entrée d'Ami-Jean à la Colonie - Motifs - Comportement - Activités...etc..etc..)

Comme il ne fallait pas qu'il reçoive en retour des renseignements favorables, le Gouvernement ne souhaitant pas naturaliser un étranger ayant participé à la révolution même par cousin interposé, il commence sa lettre en dictant, en quelque sorte, à son collègue la réponse qu'il attend de lui. Il dessine à son intention un portrait d'Ami-Jean sur lequel l'autre n'aura plus qu'à appliquer la peinture. Et pour qu'il ne subsiste aucun doute dans son esprit, il lui précise bien qu'il attend de lui "des renseignements positifs", c'est à dire, je pense, "conformes au dessin que je viens de vous faire."

Est-il impossible que les choses se soient passées ainsi?....

Quoiqu'il en soit, nous avons pensé les TENNEVIN et moi, qu'ayant travaillé avec tante Vivy sur le dossier BOURDILLON, tu étais le mieux placé pour faire la lumière sur cette affaire - et notamment, fouiller dans les archives administratives parisiennes.

La réponse du Gouverneur de la Martinique aux questions posées par le Ministre de la Justice (la "notice jointe" à sa lettre du 3 Décembre¹⁸²⁶) est, comme tu le constateras, curieusement absente de notre dossier. Pourquoi? Il serait intéressant de la retrouver pour en connaître les termes. Sont-ils franchement "positifs", comme le demandait le Ministre? Nuancés (ce qui serait déjà un démenti pour lui) ou, sait-on jamais, négatifs? Il serait également intéressant de savoir à quelle date Ami-Jean a finalement été naturalisé (s'il l'a été).

Je te passe donc le dossier.

La lettre du 31 Juillet 1826 existe et elle circule. Il faut donc impérativement pouvoir lui adjoindre une note rétablissant les faits.

C'est vrai qu'on peut trouver de tout dans les familles. Le portrait peu reluisant que le Ministre fait d'Ami-Jean dans sa lettre est cependant tellement différent de celui que nous avons de lui dans la famille que nous pouvons croire au règlement de compte politique, comme le fait Guy BRUNO - ou peut-être à un coup bas d'un négociant de la Martinique, en relations avec des gens du gouvernement, jaloux de la concurrence que venait lui faire Ami-Jean.

Pardon d'avoir été si long.

Bien à toi

